

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Rémunération des salariés

État et évolution comparés

2018

Faits saillants



COMPARAISON DE LA RÉMUNÉRATION ET MARCHÉ DU TRAVAIL

- ❑ Le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*¹ de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) porte sur la comparaison de la rémunération globale des salariés syndiqués de l'administration québécoise avec celle des autres salariés du marché du travail québécois.
- ❑ L'administration québécoise comprend les employés de la fonction publique ainsi que ceux des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.
- ❑ Les autres salariés québécois (ASQ) sont employés dans les secteurs privé et « autre public ». Ce dernier comprend les entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement au Québec, les universités ainsi que les administrations municipale et fédérale au Québec. Des résultats détaillés sont fournis pour chacune des composantes de ce secteur.
- ❑ Le statut de syndicalisation est également pris en compte dans la comparaison pour l'ensemble des ASQ et le secteur privé.
- ❑ La rémunération globale comprend trois composantes principales²: les salaires, les avantages sociaux et les heures de présence au travail (les heures régulières de travail moins les heures chômées payées). Les résultats sont obtenus selon la méthode des débours, qui considère les coûts de l'employeur pour une année donnée.
- ❑ La comparaison est effectuée à partir des salaires de 2018 et porte sur les entreprises de 200 employés et plus. Dans le cas des administrations municipales, elle porte sur celles des municipalités de 25 000 habitants et plus, qui comptent généralement au moins 200 employés.
- ❑ L'examen de 74 emplois repères, répartis dans cinq catégories d'emplois, permet de prendre en compte près d'un salarié régulier à temps plein de l'administration québécoise sur trois. Une part importante des salariés de l'administration québécoise occupent des emplois n'ayant pas de point de comparaison direct et pertinent sur le marché du travail québécois, comme les infirmières et les enseignants. Lorsque seuls les emplois directement comparables sont pris en compte, la couverture passe à près de 100 %.

Pour l'administration québécoise, la rémunération de tous les emplois repères comparés s'appuie sur des conventions collectives à jour, c'est-à-dire en vigueur du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020. Le 1^{er} avril 2018, les employés visés par des ententes ont reçu un ajustement de 2,0% de leur structure salariale. Par ailleurs, la rémunération de certains groupes professionnels dont les conventions ont été signées récemment tient compte des ajustements rétroactifs de leur échelle salariale applicables entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2018.

1. L'édition 2018 du rapport est disponible sur le site Web de l'Institut. Elle contient, entre autres, les données détaillées de la comparaison par emploi repère.
2. Certains coûts de la rémunération globale ne sont pas pris en compte dans le cadre de la comparaison, comme ceux liés à la rémunération variable et à la sécurité d'emploi.

Marché du travail au Québec et grands secteurs de comparaison

Administration québécoise

- Fonction publique
 - Ministères
 - Organismes gouvernementaux³
 - Fonds spéciaux
- Éducation
 - Commissions scolaires
 - Cégeps
- Santé et services sociaux
 - Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)
 - Centres hospitaliers
 - Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
 - Centres de réadaptation
 - Centres locaux de services communautaires (CLSC)
 - Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse

Autres salariés québécois (ASQ)¹ Entreprises de 200 employés et plus

Secteur privé²

- Mines
- Manufacturier
- Transport et entreposage
- Communications
- Commerce de gros et de détail
- Finance, assurances et immobilier
- Services aux entreprises
- Hébergement et restauration
- Autres services

Secteur « autre public »

- Entreprises provinciales (sociétés d'État et autres)
- Administration fédérale au Québec
- Entreprises fédérales au Québec
- Universités
- Administrations municipales
- Entreprises locales

1. Pour la comparaison, la rémunération des ASQ et celle du secteur privé sont également analysées selon le statut de syndicalisation des salariés.
2. Sont exclus: l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.
3. Ne comprennent pas les organismes gouvernementaux à caractère industriel et commercial.

Retard salarial de l'administration québécoise par rapport à tous les secteurs

- Le salaire moyen des employés de l'administration québécoise (49 797 \$) affiche un retard de 13,7 % par rapport à celui de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ) et de 10,6 % par rapport à celui des salariés du secteur privé.
- Le retard est supérieur à 18,0 % dans les comparaisons avec les salariés syndiqués ainsi qu'avec le secteur « autre public ». L'écart le plus marqué est observé par rapport à l'administration municipale (-24,0 %). C'est en comparaison avec les non-syndiqués (ASQ et secteur privé) que les retards sont les plus faibles (-6,3 % et -5,7 % respectivement).

Rémunération globale : retard par rapport aux autres salariés québécois et aux syndiqués...

- Sur le plan de la rémunération globale, l'administration québécoise affiche un retard de 6,6 % en regard de l'ensemble des ASQ.
- Un retard est également constaté par rapport au secteur « autre public » (-24,6 %) et à toutes ses composantes ainsi que par rapport aux syndiqués (ASQ et secteur privé).

... mais parité avec les employés du secteur privé et avance par rapport aux salariés non-syndiqués

- La rémunération globale des employés de l'administration québécoise est à parité avec celle des employés du secteur privé.
- Des avances respectives de 7,3 % et de 8,4 % sont observées par rapport à l'ensemble des salariés non-syndiqués et aux salariés du secteur privé.

Comparaison de la rémunération, administration québécoise par rapport aux secteurs du marché du travail en 2018 (écarts en %)

	Salaire	Rémunération globale
Autres salariés québécois (ASQ)	-13,7	-6,6
ASQ syndiqués	-19,6	-20,8
ASQ non syndiqués	-6,3	7,3
Privé	-10,6	=
Privé syndiqué	-20,1	-17,7
Privé non syndiqué	-5,7	8,4
Autre public	-20,4	-24,6
Administration municipale	-24,0	-35,3
Entreprises publiques	-19,9	-22,1
Universitaire	-12,6	-16,8
Administration fédérale	-18,2	-16,4

-  Rémunération plus élevée dans l'administration québécoise
-  Rémunération équivalente
-  Rémunération moins élevée dans l'administration québécoise

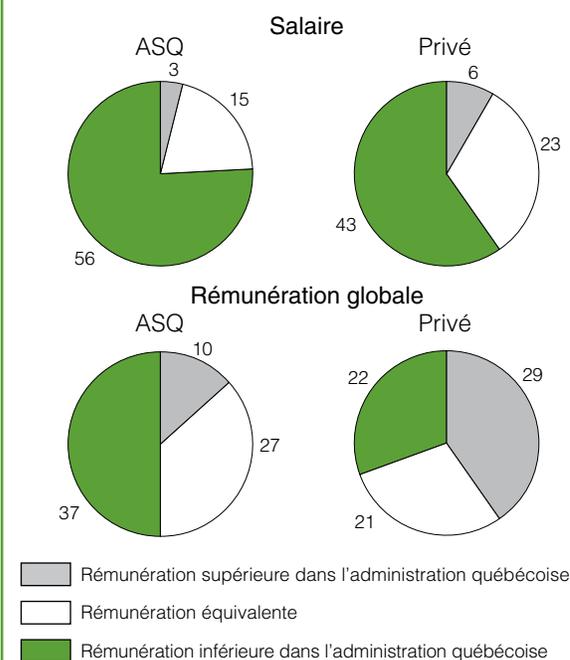
Salaire : retard pour la majorité des emplois

- ❑ Trois quarts des emplois, représentant 76 % de l'effectif, affichent un retard salarial comparativement aux autres salariés québécois (ASQ).
- ❑ L'administration québécoise accuse un retard salarial vis-à-vis du secteur privé pour 6 emplois sur 10, représentant 63 % de l'effectif.

Rémunération globale : résultats plus partagés

- ❑ En ce qui concerne la rémunération globale, environ la moitié des emplois et de l'effectif dans l'administration québécoise affichent un retard par rapport aux ASQ, alors que 14 % des emplois affichent une rémunération supérieure, et 36 %, une rémunération équivalente.
- ❑ La parité entre l'administration québécoise et le secteur privé est constatée pour 21 emplois, qui représentent 26 % de l'effectif. Cette situation de parité s'explique par les 29 emplois affichant une avance qui sont contrebalancés par les 22 emplois affichant un retard.

Répartition des emplois selon le résultat de la comparaison en 2018 (nombre d'emplois)



Comparaison de la rémunération selon les catégories d'emplois en 2018 (écarts en %)

	ASQ		Privé	
	Salaire	Rémunération globale	Salaire	Rémunération globale
Professionnels	-11,4	-3,3	-8,4	4,1
Techniciens	-13,1	-3,9	-9,4	4,9
Employés de bureau	-16,4	-10,0	-12,2	=
Employés de service	=	=	=	=
Ouvriers	-36,4	-39,1	-40,2	-33,6

- Rémunération supérieure dans l'administration québécoise
- Rémunération équivalente
- Rémunération inférieure dans l'administration québécoise

Quatre catégories d'emplois affichent des retards sur le plan salarial...

- ❑ Quatre catégories d'emplois sur cinq affichent un retard salarial par rapport aux ASQ et aux salariés du secteur privé ; la parité est toutefois notée chez les employés de service.

... mais situation plus nuancée pour la rémunération globale

- ❑ Les professionnels, les techniciens et les employés de bureau de l'administration québécoise sont en retard par rapport aux ASQ et en avance par rapport à leurs homologues du secteur privé sauf pour les employés de bureau, où une parité est observée.
- ❑ Les deux autres catégories présentent la même situation, soit une parité avec les employés de service et un retard par rapport aux ouvriers, et ce, que la comparaison soit faite avec les ASQ ou avec le secteur privé.

Retard dans les maximums normaux de l'administration québécoise

- ❑ Les maximums normaux des échelles salariales des employés de l'administration québécoise sont moins élevés que ceux de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ) et des salariés du secteur privé dans les trois catégories d'emplois utilisées pour la comparaison, soit les professionnels, les techniciens et les employés de bureau. Cela révèle un potentiel salarial inférieur dans l'administration québécoise.
- ❑ Les maximums normaux de l'administration québécoise accusent un retard vis-à-vis de ceux de tous les autres secteurs de comparaison dans les trois catégories d'emplois considérées.
- ❑ Les professionnels de l'administration québécoise sont, dans leur échelle salariale, moins avancés que ceux de huit des secteurs comparés, alors que leur position est égale à celle de trois autres secteurs. Par ailleurs, en comparaison avec sept secteurs, la situation de l'administration québécoise est meilleure sur le plan du maximum normal que sur celui du salaire. Comparativement aux quatre autres secteurs, il n'y a pas de différence pour l'écart du maximum normal et celui du salaire.
- ❑ Pour leur part, les techniciens de l'administration québécoise montrent une situation plus nuancée. Ils sont plus avancés dans leur échelle salariale que leurs homologues de sept secteurs, moins avancés dans deux autres et à parité dans les deux secteurs restants.
- ❑ La situation des techniciens de l'administration québécoise est meilleure sur le plan des maximums normaux que sur celui des salaires, comparativement au secteur « autre public » et à trois de ses composantes ainsi que vis-à-vis des ASQ syndiqués.
- ❑ La situation contraire est observée par rapport aux ASQ et aux salariés du secteur privé de même que par rapport aux non-syndiqués de ces deux secteurs, alors qu'aucune différence significative n'est notée à cet égard vis-à-vis des syndiqués du secteur privé et des employés du secteur universitaire.
- ❑ Les employés de bureau de l'administration québécoise occupent une position semblable à celle des employés de cinq secteurs. Les employés de cette catégorie sont plus avancés dans leur échelle salariale que leurs collègues de cinq autres secteurs, mais moins avancés que ceux du secteur restant.
- ❑ Les employés de bureau de l'administration québécoise affichent une meilleure situation comparative sur le plan des salaires que sur celui des maximums normaux vis-à-vis des salariés de huit secteurs. La situation contraire est notée par rapport aux deux autres secteurs, alors qu'une parité est constatée avec le secteur restant.
- ❑ Environ 72 % des professionnels, 48 % des techniciens et 47 % des employés de bureau du secteur privé rémunérés selon une échelle salariale bénéficient d'un maximum au mérite. Les échelles salariales de l'administration québécoise ne comportent pas de tels maximums.

Comparaison des échelles salariales en 2018

	Administration québécoise		Autres salariés québécois (ASQ)			Secteur privé		
	Maximum normal ¹	Position dans l'échelle	Maximum normal	Écart des maximums normaux	Position dans l'échelle	Maximum normal	Écart des maximums normaux	Position dans l'échelle
	\$	%	\$	%	%	\$	%	%
Professionnels	82 507	74,5	90 971	-10,3	78,4	89 020	-7,9	75,6*
Techniciens	54 750	87,3	62 882	-14,9	82,7	61 296	-12,0	80,5
Employés de bureau	42 257	91,9	50 495	-19,5	91,9*	48 753	-15,4	94,3*

* Indique la parité entre les deux secteurs.

1. Les maximums normaux correspondent à la moyenne de ceux de l'ensemble des emplois retenus dans la comparaison de l'administration québécoise avec les ASQ.

Administration québécoise : coûts totaux supérieurs

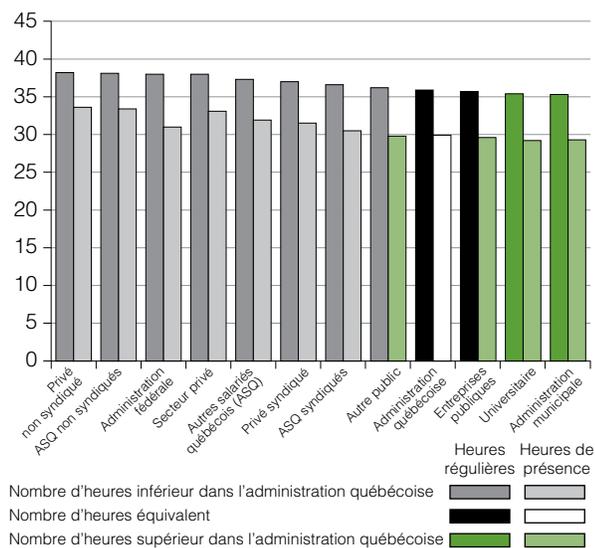
- Les coûts pour l'ensemble des avantages sociaux et des heures chômées payées dans l'administration québécoise (42,5% du salaire) sont supérieurs à ceux des autres salariés québécois (ASQ), du secteur privé et des non-syndiqués (ASQ et privé), mais moins élevés que ceux des ASQ non syndiqués et du secteur « autre public » et ses composantes. Par ailleurs, ces coûts sont similaires à ceux des syndiqués du secteur privé.
- Les débours liés aux avantages sociaux chez les salariés de l'administration québécoise sont similaires à ceux chez les ASQ. Les coûts dans l'administration québécoise sont moins élevés que chez les syndiqués (ASQ et privé) et les employés du secteur « autre public » et de ses composantes. Cette situation s'explique par des débours plus faibles pour les régimes de retraite dans l'administration québécoise que dans tous ces secteurs. En revanche, les débours pour les avantages sociaux dans l'administration québécoise sont plus élevés que ceux notés chez les non-syndiqués (ASQ et privé) et dans le secteur privé.
- Les heures chômées payées coûtent plus cher dans l'administration québécoise que chez les ASQ, les ASQ non syndiqués et les salariés du secteur privé (syndiqués ou non). Cependant, elles coûtent moins cher que chez les ASQ syndiqués et les salariés du secteur « autre public » et de ses composantes.

Débours pour les principaux regroupements d'avantages sociaux et les heures chômées payées en 2018 (en % du salaire)

	Régime de retraite	Avantages sociaux	Heures chômées payées	Total des débours
Administration québécoise	8,0	25,9	16,6	42,5
Autres salariés québécois (ASQ)	8,6	25,9	14,8	40,7
ASQ syndiqués	11,5	29,3	16,8	46,0
ASQ non syndiqués	5,4	22,1	12,4	34,5
Privé	6,2	23,2	13,2	36,4
Privé syndiqué	10,3	28,7	15,1	43,8
Privé non syndiqué	5,2	21,9	12,2	34,1
Autre public	12,6	30,3	17,6	47,9
Administration municipale	16,3	35,3	16,9	52,2
Entreprises publiques	10,5	27,4	17,3	44,7
Universitaire	12,7	28,2	17,5	45,7
Administration fédérale	11,0	29,5	18,4	47,8

Débours supérieurs dans l'administration québécoise
 Débours équivalents
 Débours inférieurs dans l'administration québécoise

Nombre d'heures de travail par semaine en 2018



Semaine de travail : plus courte chez les employés de l'administration québécoise que chez les autres salariés québécois

- La semaine régulière de travail dans l'administration québécoise est plus courte que dans la plupart des secteurs. Toutefois, elle est plus longue que celles dans l'administration municipale et dans le secteur universitaire et similaire à celle dans les entreprises publiques.
- Le nombre d'heures de présence au travail dans l'administration québécoise est inférieur à sept secteurs, mais supérieur à celui noté dans le secteur « autre public » et trois de ses composantes.
- Les salariés non syndiqués (ASQ et secteur privé), les salariés de l'administration fédérale et ceux du secteur privé affichent le nombre d'heures régulières de travail le plus élevé, alors que les salariés de l'administration municipale et du secteur universitaire, le moins élevé.

ÉVOLUTION DE LA COMPARAISON

Écarts de rémunération de 2018 et 2017 ainsi que de 2018 et 2009 et situation de l'administration québécoise par rapport aux secteurs du marché du travail

Secteur	Écarts salariaux						Écarts de rémunération globale					
	2018 2017		Statut ¹	2018 2009		Statut ¹	2018 2017		Statut ¹	2018 2009		Statut ¹
	%			%			%			%		
Autres salariés québécois (ASQ)	-13,7	-13,9	Stabilité	-13,7	-8,7	Affaiblissement	-6,6	-8,6	Amélioration	-6,6	-3,7	Affaiblissement
Privé	-10,6	-10,2	Stabilité	-10,6	-6,0	Affaiblissement	2,1*	0,8*	Stabilité	2,1*	3,6	Stabilité
Autre public	-20,4	-21,5	Amélioration	-20,4	-13,5	Affaiblissement	-24,6	-27,4	Amélioration	-24,6	-18,3	Affaiblissement
Administration municipale	-24,0	-25,3	Stabilité	-24,0	-12,9	Affaiblissement	-35,3	-39,7	Amélioration	-35,3	-24,7	Affaiblissement
Entreprises publiques	-19,9	-20,0	Stabilité	-19,9	-14,1	Affaiblissement	-22,1	-23,9	Stabilité	-22,1	-21,3	Affaiblissement
Universitaire	-12,6	-12,9	Stabilité	-12,6	-4,6	Affaiblissement	-16,8	-17,6	Stabilité	-16,8	-7,8	Affaiblissement
Administration fédérale	-18,2	-20,5	Amélioration	-18,2	-14,1	Affaiblissement	-16,4	-20,4	Amélioration	-16,4	-14,0	Affaiblissement
Secteur et syndicalisation												
ASQ syndiqués	-19,6	-20,4	Stabilité	-19,6	-13,2	Affaiblissement	-20,8	-23,6	Amélioration	-20,8	-14,8	Affaiblissement
ASQ non syndiqués	-6,3	-6,1	Stabilité	-6,3	-0,7*	Affaiblissement	7,3	5,8	Stabilité	7,3	9,7	Stabilité
Privé syndiqué	-20,1	-20,6	Stabilité	-20,1	-12,4	Affaiblissement	-17,7	-20,4	Amélioration	-17,7	-10,0	Affaiblissement
Privé non syndiqué	-5,7	-5,6	Stabilité	-5,7	-0,2*	Affaiblissement	8,4	6,9	Stabilité	8,4	10,7	Stabilité

* Indique la parité entre l'administration québécoise et le secteur.

1. Bien que les écarts présentés entre deux années diffèrent, l'Institut peut conclure à une stabilité de la situation comparative si la différence n'est pas jugée statistiquement significative. De plus, l'Institut ne peut que statuer sur l'amélioration, la stabilité ou l'affaiblissement de la situation comparative, puisque l'ampleur des différences est elle-même sujette à une marge d'erreur.

□ Stabilité de la situation comparative de l'administration québécoise
 ■ Affaiblissement de la situation comparative de l'administration québécoise
 ■ Amélioration de la situation comparative de l'administration québécoise

Amélioration de la rémunération globale dans l'administration québécoise par rapport aux autres salariés québécois entre 2017 et 2018, mais affaiblissement entre 2009 et 2018

- Entre 2017 et 2018, la situation des employés de l'administration québécoise par rapport aux autres salariés québécois (ASQ) et au secteur privé est demeurée stable sur le plan salarial; même constat par rapport aux autres secteurs, sauf deux. En effet, la situation de l'administration québécoise s'est améliorée vis-à-vis du regroupement « autre public » et de l'administration fédérale.
- Pour la même période, sur le plan de la rémunération globale, la situation des employés de l'administration québécoise s'est améliorée par rapport aux ASQ, aux syndiqués (ASQ et secteur privé) ainsi qu'au regroupement « autre public » et deux de ses composantes en raison, entre autres, d'une santé financière des régimes de retraite plus favorable. En revanche, elle est demeurée stable vis-à-vis des autres secteurs.
- De 2009 à 2018, la situation du salaire des employés de l'administration québécoise s'est affaiblie vis-à-vis de tous les secteurs. C'est aussi le cas sur le plan de la rémunération globale, sauf par rapport aux employés du secteur privé et aux non-syndiqués (ASQ et secteur privé), où l'on constate une stabilité.
- Au cours des années 2009 à 2018, les données sur la rémunération des employés du ministère du Revenu sont passées du secteur « administration québécoise » au secteur « entreprises publiques ». En effet, le ministère du Revenu est devenu l'Agence du revenu du Québec, et les données de cette dernière ne sont désormais plus incluses dans l'administration québécoise. Il faut donc prendre en considération, dans l'analyse de l'évolution 2009-2018, le fait que les données du ministère du Revenu se trouvent dans l'administration québécoise en 2009, mais dans le secteur « entreprises publiques » en 2018.

Croissance réelle positive pour les salariés syndiqués en 2018

- La croissance moyenne des échelles salariales de l'ensemble des salariés québécois syndiqués, pour les six premiers mois de 2018, indique un gain de pouvoir d'achat de 0,4 %.
- Une croissance réelle positive est observée dans tous les secteurs analysés, sauf le secteur universitaire, où un maintien du pouvoir d'achat est constaté (0,0 %).
- Les gains de pouvoir d'achat varient de 0,3 % dans l'administration québécoise et dans le secteur municipal à 0,7 % dans les entreprises publiques québécoises.
- La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les six premiers mois de 2018 est de 1,7 %.

Les sections portant sur l'environnement économique et le marché du travail ne figurent plus dans ce feuillet depuis 2017. D'autres publications de l'Institut proposent des analyses récentes sur ces sujets, notamment la publication *État du marché du travail au Québec* et le bulletin hebdomadaire *Stat-EXPRESS* sur les indicateurs économiques conjoncturels.

Plus de 95 % des salariés reçoivent des augmentations salariales supérieures ou égales au taux d'inflation

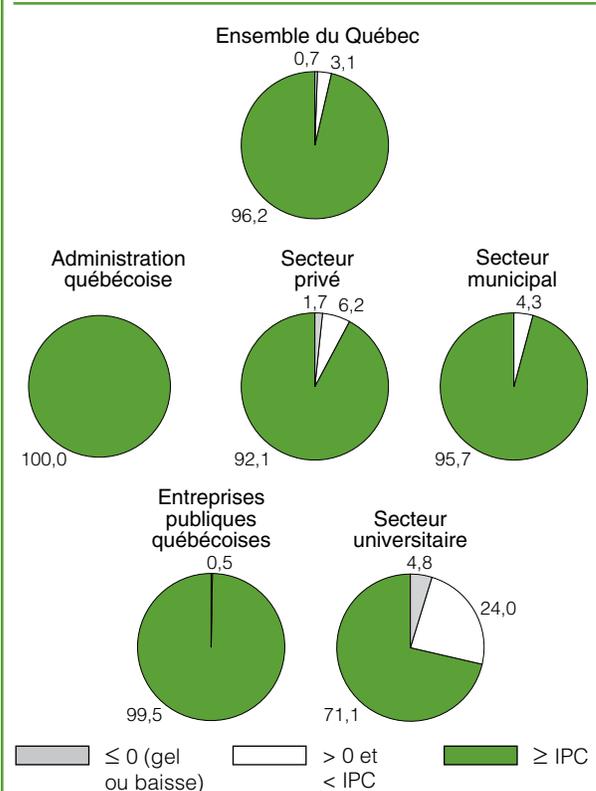
- En 2018, tous les salariés syndiqués de l'administration québécoise reçoivent une augmentation de leur structure salariale supérieure ou égale à la croissance de l'IPC. C'était aussi le cas en 2017.
- Pour les autres secteurs, la proportion de salariés bénéficiant de ce type d'augmentation en 2018 varie de 71,1 % dans le secteur universitaire à 99,5 % dans les entreprises publiques québécoises. En 2017, deux secteurs présentaient des pourcentages moins élevés de salariés recevant des augmentations supérieures ou égales à l'IPC, alors que la situation inverse était constatée pour deux autres secteurs.
- En 2018, 3,1 % de l'ensemble des salariés syndiqués reçoivent une augmentation de leur structure salariale inférieure à la croissance de l'IPC.
- Environ 0,7 % de l'ensemble des salariés syndiqués connaissent un gel ou une baisse de salaire; la majorité de ces salariés proviennent du secteur privé (95 %).

Croissance salariale des salariés syndiqués au Québec, 2018¹

	Nominale	Réelle
	%	
Ensemble des salariés québécois syndiqués	2,1	0,4
Administration québécoise	2,0	0,3
Autres salariés québécois syndiqués	2,2	0,5
Privé	2,3	0,6
Municipal ²	2,0	0,3
Entreprises publiques québécoises	2,4	0,7
Universitaire	1,7 ³	0,0 ³
Fédéral ²	.. ⁴	.. ⁴

- Données préliminaires : les deux premiers trimestres de 2018.
- Les secteurs municipal et fédéral comprennent les administrations et les entreprises publiques respectives.
- Le taux de représentativité de ce secteur est inférieur à 60 %.
- Le taux de représentativité de ce secteur est inférieur à 25 %. Dans ce secteur, les conventions de l'administration fédérale n'ont pas de clauses en vigueur le 31 décembre 2018.

Distribution des salariés syndiqués au Québec selon la croissance salariale en vigueur en 2018¹ (en %)



- Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données au deuxième trimestre de 2018 (données préliminaires).

Ententes nouvellement signées : taux d'augmentation stable chez les autres salariés québécois

- Les plus récentes ententes signées donnent une indication de l'évolution salariale à venir. La majorité des conventions collectives visant l'administration québécoise ont été renouvelées en 2016. Elles donnent lieu à un taux d'augmentation moyen de 1,6 % par année (durée de cinq ans).
- L'analyse de 2018 porte sur les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise. Les ententes respectives octroient un taux de croissance comparable à celui de 2017 (2,1 % contre 2,0 %). Une hausse de la croissance est observée dans le secteur municipal, alors qu'une

baisse est enregistrée dans le secteur universitaire. Pour les entreprises publiques québécoises, le taux de 2018 est identique à celui de 2017.

- Dans les ententes de 2018, 98,4 % de l'ensemble des autres salariés québécois (ASQ) syndiqués reçoivent une augmentation annuelle moyenne égale ou supérieure à 1,5 %. Cette proportion est plus élevée de 16 points de pourcentage que celle notée en 2017.

Perspectives : gain de pouvoir d'achat en 2019

- Selon les perspectives salariales établies par l'Institut, l'augmentation moyenne des échelles salariales, pour l'ensemble des salariés québécois (syndiqués et non syndiqués), serait de 1,9 % en 2018 et de 2,1 % en 2019.
- En 2018, les salariés québécois syndiqués connaîtraient un taux de croissance inférieur à celui de 2019 (2,1 % contre 2,7 %). La même tendance est prévue pour l'administration québécoise.
- Dans le secteur universitaire, la situation inverse s'observerait (1,7 % contre 1,1 %).
- L'augmentation moyenne des échelles salariales des non-syndiqués serait inférieure à celle des syndiqués, tant en 2018 (1,7 % contre 2,1 %) qu'en 2019 (1,8 % contre 2,7 %).
- L'ensemble des salariés québécois devraient connaître une croissance salariale similaire à celle de l'IPC au Québec en 2018 et 2019, soit environ 2,0 %.

Perspectives salariales¹ pour 2018 et 2019

Secteur ou sous-secteur	2018	2019
	%	
Ensemble des salariés québécois	1,9	2,1
Syndiqués ²	2,1	2,7
Administration québécoise	2,0	3,0 ³
Privé	2,3	2,2
Entreprises publiques québécoises	2,4	.. ⁴
Universitaire	1,7 ⁵	1,1 ⁵
Municipal	2,0	2,0 ⁵
Fédéral	.. ⁴	.. ⁴
Non syndiqués	1,7	1,8
Croissance prévue de l'IPC ⁶	2,0	2,0

- Les perspectives salariales sont des taux nominaux de croissance.
- Le taux de syndicalisation au Québec pour les six premiers mois de 2018 est de 38,6 %, selon l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada (tableau 14-10-0069-01).
- Inclut l'exercice de relativité salariale et le montant forfaitaire.
- Les données ne permettent pas d'établir une perspective salariale dans ce secteur.
- Le taux de représentativité de ce secteur est inférieur à 60 %.
- Les perspectives concernant la croissance de l'IPC sont calculées à partir des prévisions de six institutions financières, dont la période de référence renvoie au mois de septembre ou d'octobre 2018 selon l'organisme.

« L'Institut informe le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés régis par une convention collective du gouvernement, des commissions scolaires, des collèges et des établissements d'une part et de la rémunération globale des autres salariés québécois de toute catégorie qu'il détermine d'autre part.

Il publie, au plus tard le 30 novembre de chaque année, un rapport de ses constatations. »

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.011) adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 19 juin 1998

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

Ce rapport contient des résultats ainsi que des analyses détaillées de la comparaison des salaires, des avantages sociaux et de la rémunération globale des employés de l'administration québécoise avec ceux de l'ensemble des autres salariés québécois travaillant dans les entreprises de 200 employés et plus. C'est d'ailleurs l'objet du premier chapitre de la publication, qui fournit également de l'information sur les échelles salariales, les heures régulières de travail ainsi que les heures chômées payées, et ce, pour l'ensemble des employés et pour cinq catégories d'emplois.

La comparaison est aussi effectuée selon différents secteurs du marché du travail. Ainsi, le chapitre 2 traite des mêmes éléments de rémunération en comparaison avec le secteur privé, alors que le regroupement « autre public » et ses sous-secteurs (administrations municipale et fédérale, « entreprises publiques » et universitaire) sont analysés au chapitre 3. Le chapitre 4, lui, offre des résultats selon la syndicalisation, tant pour l'ensemble des autres salariés québécois que pour le secteur privé. Enfin, le chapitre 5 fait le point sur l'évolution des écarts salariaux et des écarts de rémunération globale pour deux périodes : entre 2017 et 2018 et entre 2009 et 2018.

Par ailleurs, le rapport contient, en toile de fond, les résultats relatifs aux tendances salariales pour l'administration québécoise et les divers secteurs de l'économie. Il y est question de la croissance salariale, sur la base des augmentations des structures salariales, de même que des perspectives salariales pour 2018 et 2019.

Grâce à l'information diffusée dans le cadre de ce rapport, les décideurs du Québec sont assurés de pouvoir disposer de données facilitant leurs prises de décisions en matière de rémunération.

L'édition 2018 du rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés* est téléchargeable sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec à l'adresse suivante :

www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/remuneration-salaries-2018.pdf

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2018

ISBN 978-2-550-82880-8 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-82881-5 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Pour tout renseignement concernant le contenu du rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384

Télécopieur : 514 876-1767

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca